

## Qu'est-ce que le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne?

Le Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne (PRPIMC) est le premier – et le seul – programme de reconnaissance professionnelle des travailleurs de l'industrie minière au Canada. Il représente la norme de l'industrie pour valider les compétences, les connaissances et l'expérience des travailleurs de l'industrie minière.

Le PRPIMC récompense les ouvriers miniers qui ont démontré leurs compétences et leur expertise en répondant aux normes professionnelles canadiennes (NPC) établies par l'industrie minière canadienne. Les NPC constituent également les bases du développement de la main-d'œuvre, de l'élaboration de programmes dans les établissements d'enseignement et de l'harmonisation des programmes de formation des entreprises.

Elles s'appliquent actuellement aux sept professions suivantes :

- Mineur/mineuse de fond
- Mineur/mineuse de surface
- Opérateur/opératrice dans le traitement de minerais
- Foreur/foreuse au diamant
- Superviseur/superviseure de premier niveau
- Formateur/formatrice de l'industrie
- Opérateur/opératrice de treuil

### Visitez

[mih.ca/fr/normes-formation-reconnaissance/le-programme-de-reconnaissance-professionnelle-de-lindustrie-miniere-canadienne-prpimc/](http://mih.ca/fr/normes-formation-reconnaissance/le-programme-de-reconnaissance-professionnelle-de-lindustrie-miniere-canadienne-prpimc/)



Ou écrivez à [standards@mih.ca](mailto:standards@mih.ca) pour poser votre candidature et en apprendre davantage.

RHiM accordera 1 000 \$ pour chaque travailleur certifié dans le cadre du Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne par le processus d'évaluateur en milieu de travail, et 200 \$ à une personne certifiée dans le cadre du Programme de reconnaissance professionnelle de l'industrie minière canadienne par le processus du comité d'examineurs.

## Vous pouvez obtenir votre reconnaissance de deux façons :

**Évaluateur en milieu de travail :** Les établissements désignés du Conseil RHiM participent activement au PRPIMC et disposent d'évaluateurs en milieu de travail (EMT) qualifiés sur place pour évaluer les compétences, les connaissances et l'expérience des travailleurs au moyen d'une évaluation axée sur les compétences.

**Comité d'examen :** Les travailleurs consignent et évaluent leurs propres compétences, connaissances et expérience, et fournissent trois références professionnelles qui seront évaluées par un comité d'examen composé de trois experts en la matière. Ceux-ci devront prendre une décision unanime quant à la reconnaissance professionnelle.

**Devenez un employeur ou un établissement désigné du PRPIMC en communiquant avec le Conseil RHiM.**

## À PROPOS DU CONSEIL DES RESSOURCES HUMAINES DE L'INDUSTRIE MINIÈRE (CONSEIL RHIM)

Le Conseil RHiM est la source d'information sur le marché du travail dans l'industrie minière au Canada. Cet organisme sans but lucratif indépendant stimule la collaboration entre les sociétés d'exploitation et d'exploration minière, les syndicats, les sous-traitants, les établissements d'enseignement, les associations minières et les groupes autochtones. Il cherche également à cerner et à relever les défis auxquels fait face le secteur canadien des minéraux et des métaux en matière de ressources humaines et de main-d'œuvre.